

Convocation à l'Assemblée générale annuelle 2009 des actionnaires de Gemalto N.V

Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée et annonces
2. Présentation du Rapport Annuel 2008
3. Approbation des comptes annuels 2008 (résolution)
4. Politique de Dividendes et affectation du résultat 2008
5. Quitus aux membres du Conseil d'administration pour le bon accomplissement de leur mission au titre de l'exercice clos
 - a. Quitus au Directeur Général pour le bon accomplissement de sa mission au titre de l'exercice clos (résolution)
 - b. Quitus aux membres non dirigeants du Conseil d'administration pour le bon accomplissement de leur mission au titre de l'exercice clos (résolution)
6. Nomination et renouvellement des membres du Conseil d'administration
 - a. Nomination de Monsieur Buford Alexander jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2013 (résolution)
 - b. Renouvellement du mandat de Monsieur Kent Aktinson jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2013 (résolution)
 - c. Renouvellement du mandat de Monsieur David Bonderman jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2013 (résolution)
 - d. Renouvellement du mandat de Monsieur Johannes Fritz jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2012 (résolution)
 - e. Renouvellement du mandat de Monsieur John Ormerod jusqu'à l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2013 (résolution)
7. Renouvellement de l'autorisation conférée au Conseil d'administration en vue du rachat d'actions propres (résolution)
8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2009 (résolution)
9. Questions diverses
10. Clôture de l'Assemblée

Langue - Documents

La Société est une société internationale et la langue du groupe est l'anglais. En conséquence, l'Assemblée générale se tiendra dans cette langue. L'ordre du jour complet, comprenant les notes explicatives et la copie du rapport annuel 2008 (incluant les comptes annuels 2008) ainsi que les informations relatives aux personnes dont la nomination ou le renouvellement est proposé au Conseil d'administration, sont disponibles gratuitement au siège de la Société (Barbara Strozziiaan 382,1083 HN Amsterdam, Pays-Bas), ainsi qu'auprès de Gemalto International S.A.S. (6 rue de la Verrerie, 92190 Meudon, France) et seront publiés sur le site Internet de la Société (www.gemalto.com).

Date limite d'enregistrement

Conformément aux articles 25.3 et 25.4 des statuts de la Société, le Conseil d'administration a décidé que les personnes autorisées à assister à l'Assemblée et participer aux votes, seront celles dont les droits auront été enregistrés comme tels, le 27 avril 2009 au plus tard (« Record Date ») dans un registre spécifique, leur qualité ou non d'actionnaire au jour de l'Assemblée n'ayant pas d'incidence.

Ceci signifie que les actionnaires doivent détenir les actions à la date du « Record Date », le 27 avril 2009, pour pouvoir assister et voter à l'Assemblée générale ordinaire, mais qu'ils n'ont pas besoin de bloquer leurs actions entre la date du « Record Date » et jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire, le 20 mai 2009.

Admission à l'Assemblée

Les actions de la Société peuvent être détenues de deux façons :

- 1 soit nominatives (les titulaires d'actions nominatives sont inscrits dans le registre des actionnaires) ;
- 2 soit conservées par un intermédiaire teneur de compte ou un établissement financier disposant d'un compte ouvert chez Euroclear France S.A. Ces actions sont inscrites dans le registre des actionnaires de la Société au nom d'Euroclear France S.A.

1 Actionnaires nominatifs

Les actionnaires nominatifs sont inscrits dans le registre des actionnaires de Gemalto. Ils ne détiennent pas leurs actions via un intermédiaire teneur de compte, disposant d'un compte ouvert chez Euroclear France S.A., et ainsi n'ont aucune relation avec Euroclear France S.A.

Chaque actionnaire nominatif recevra par courrier une convocation à l'Assemblée générale des actionnaires, accompagnée de l'ordre du jour complet de l'Assemblée incluant les notes explicatives et l'indication des formalités pour s'enregistrer et voter à l'Assemblée. Les documents sont aussi disponibles sur le site de Gemalto (www.gemalto.com/investors).

Présence à l'Assemblée générale des actionnaires et vote en personne

Si un actionnaire nominatif désire se présenter à l'Assemblée, et voter en personne, il devra compléter le formulaire de "présence".

Désignation d'un représentant

Si un actionnaire nominatif n'est pas en mesure de se présenter à l'Assemblée, et désire se faire représenter par un tiers, il devra compléter et signer le formulaire "de demande de pouvoir".

Instructions de vote

Si un actionnaire nominatif n'est pas en mesure de se présenter à l'Assemblée, mais souhaite désigner NMC comme représentant afin que NMC assiste à l'Assemblée et vote en fonction de ses instructions, il doit compléter le formulaire de "demande de pouvoir".

Les formulaires de "présence" et de "demande de pouvoir" doivent être reçus par NMC au plus tard le 15 mai 2009.

2 Actionnaires détenant leurs actions par l'intermédiaire d'Euroclear France S.A. ("actionnaires indirects")

Les actionnaires indirects ne sont pas enregistrés dans le registre des actionnaires de Gemalto, ils détiennent leurs actions par l'intermédiaire d'Euroclear France S.A.

Présence à l'Assemblée et vote en personne

Si un actionnaire indirect souhaite assister à l'Assemblée, et voter en personne, il doit obtenir une procuration d'Euroclear France S.A., en remplissant le formulaire "de demande de pouvoir".

Nomination d'un représentant

Si un actionnaire indirect n'est pas en mesure d'assister à l'Assemblée, mais souhaite nommer un représentant pour assister à l'Assemblée qui votera en son nom, il doit obtenir une procuration d'Euroclear France S.A. au moyen de formulaire "de demande de pouvoir".

Instructions de vote

Si un actionnaire indirect n'est pas en mesure d'assister à l'Assemblée, et souhaite que Euroclear France S.A. vote en son nom, il doit lui communiquer ses instructions de vote au moyen d'un formulaire "d'instructions de vote".

Les actionnaires indirects doivent contacter leur intermédiaire financier afin d'obtenir le formulaire "de demande de pouvoir" ou le formulaire "d'instructions de vote" ou les télécharger sur le site Gemalto, (www.gemalto.com/investors). Les formulaires "de demande de pouvoir" et "d'instructions de vote" doivent être retournés complétés aux intermédiaires financiers au plus tard le 15 mai 2009.

Transfert d'actions au nominatif

Les actionnaires détenant leurs actions par l'intermédiaire d'Euroclear France S.A. peuvent également demander auprès de NMC le transfert de leurs actions au nominatif dans le registre des actionnaires.

Enregistrement et vérification d'identité des personnes assistant à l'Assemblée

L'enregistrement des actionnaires aura lieu entre 9 heures et 9 heures 45 au Sheraton, Aéroport d'Amsterdam, Hôtel et centre de Conférence, Schiphol Boulevard 101, 1118 BG, Aéroport de Schiphol, Pays-Bas, le mercredi 20 mai 2009, et ne sera plus possible après le début des débats.

Les actionnaires et les personnes habilitées à assister à l'Assemblée se verront demander de justifier de leur identité et seront tenues de signer la liste de présence. Les détenteurs de procurations sont tenus de présenter une copie desdites procurations.

Informations des actionnaires

Pour obtenir des informations complémentaires et de la documentation, il convient de s'adresser au teneur de registre, Netherlands Management Company B.V (NMC), Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas (tél. +31 20 575 7124, fax +31 20 420 6190).

Email : registrar.and.shareholder.services@tmf-groupe.com

Les personnes à contacter sont Madame Saskia Engel (qui parle l'anglais) ou Madame Juliette Hunt (qui parle le français).

Le Conseil d'administration

Amsterdam, le 17 avril 2009.